

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : Révision allégée	Commune de CLIIOUSCLAT (26)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M. Jean SERRET Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Communauté de Communes du Val de Drôme Ecosite du Val de Drôme 96 ronde des Alisiers 26 400 EURRE Tél : 04 75 25 43 82 Mail : ccvd@val-de-drome.com
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCoT Vallée de la Drôme en cours d'élaboration

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	PLU approuvé le 24 AVRIL 2006

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	643 habitants (Source : INSEE 2016)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	965 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	<p><b>Répartition des zones du PLU – Source : Calcul des surfaces extrait du PLU numérisé</b></p> <p>Zones urbaines : 23,68 ha soit environ 2,50% du territoire communal            Zones à urbaniser : 1,93 ha soit environ 0,2 %            Zone agricole : 347,44 ha soit environ 36,4 %            Zone naturelle : 580,51 ha soit environ 60,90 %</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i>

- **Concernant le logement**, le PADD prévoit :
  - Une urbanisation concentrique autour du cœur de village, faiblement consommatrice de foncier.
  - Une diversification du type de logement proposé.
  - La volonté de la commune est d'assurer les conditions d'une croissance mesurée permettant d'atteindre une population de 730 à 750 habitants à l'horizon 2012-2015. Le PADD se fixe un objectif d'une centaine d'habitants accueillis sur les 10 prochaines années, en assurant la création de 3 à 4 logements par an en moyenne.
- **Concernant l'activité économique**, le PADD :
  - met l'accent sur la protection de l'activité agricole (en réservant les terre agricole à l'activité et en limitant l'étalement urbain)
  - souhaite favoriser des activités commerciales et artistiques dans le village
  - à plus long terme, en liaison avec l'intercommunalité et dans la continuité des zones économiques de Loriol, Clionsclat pourrait accueillir un quartier artisanal en bordure de la RN7.
- **Concernant les paysages et le patrimoine**, le PADD souhaite « permettre un développement cohérent du village, corollaire à sa protection et sa mise en valeur. Ce développement devra se faire en continuité de l'histoire de Clionsclat et en accord avec les usages d'aujourd'hui. »
- **Concernant les équipements**, le PADD prévoit que « Face à la croissance démographique, il faudra pouvoir adapter les capacités d'accueil des équipements, notamment de l'école. Celle-ci pourra s'étendre en cas de besoin. En outre, les opérations à venir devront confirmer la centralité de Clionsclat autour de ses équipements majeurs, de façon à maintenir autour d'eux la convivialité et la sociabilité qu'ils engendrent ».

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
<i>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</i>
<p>La révision allégée du PLU porte sur plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'intégrer les nouvelles dispositions issues de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, et de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi « Macron », permettant les extensions et la construction d'annexes pour les habitations</li> </ul>

**3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?**

existantes situées dans les zones Agricoles et Naturelles

- D'autoriser le changement de destination d'anciens bâtiments n'ayant plus d'utilité agricole
- De permettre la mise en oeuvre d'un projet d'extension du magasin de la station service située sur la RN7 et classée en zone N1
- De modifier le règlement écrit de la zone Ui située le long de la RN7, pour autoriser l'urbanisation de terrains sans obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- De mettre à jour les emplacements réservés (supprimer, ajouter ou modifier) et créer un secteur « Neq » pour permettre l'aménagement d'une aire d'accueil pour les visiteurs
- De mettre à jour le PLU suite à la demande du Conseil départemental (largeur de plateforme des RD, carte des ENS et du PDIPR)

**3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?**

Oui	Non
-----	-----

**3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?**

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Drôme
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : <i>procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?</i>

**3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...**

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 Contrat de milieux Drôme et Haut Roubion Contrat de milieux Drôme et Haut Roubion (2ème contrat)
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de communes du Val de Drôme

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**  
 Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune rurale
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	En zone agricole et naturelle, le projet de révision allégée autorise l'extension et la construction d'annexes des bâtiments à usage d'habitation existants en zone A et N. Il autorise aussi le changement de destination de 4 anciens bâtiments agricoles.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet : 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN	

#### 4.1 Présentation de votre projet

La révision allégée limite fortement la consommation d'espace :

- Quatre changements de destination sont autorisés ; ils devraient conduire à agrandir des habitations existantes sans en créer d'autres.
- L'extension des bâtiments d'habitation existants à la date d'approbation du PLU est limitée à 33% de la surface de plancher initiale à condition que la surface de plancher soit supérieure à 40 m<sup>2</sup> et que la surface totale de la construction après travaux n'excède pas 250 m<sup>2</sup> (existant + extension)
- Une seule annexe (non accolée) aux habitations existantes, est autorisée sous réserves d'être implantée à une distance maximale de 20 mètres du bâtiment principal de l'habitation dont elle dépend, dans la limite de 35m<sup>2</sup> d'emprise au sol (total des annexes hors piscine)
- Une seule piscine à condition que la superficie du bassin n'excède pas 50m<sup>2</sup> et qu'elle soit implantée dans un périmètre de 20 m maximum de l'habitation principale

#### 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?

*Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)*

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?

*Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*

Oui

Non

Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?

Des espaces agricoles ?

X

La commune est concernée par l'AOP Picodon

Des espaces boisés ?

X

Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?

X

Complétez si nécessaire

Le projet de révision allégée n'a que très peu d'impact sur les zones agricoles et naturelles dans la mesure où il s'agit uniquement d'autoriser quatre projets dans un bâtiment existant (changement de destination et réhabilitation) et d'introduire la possibilité de réaliser des extension et des annexes, en zone agricole et naturelle, sans création de nouveaux logements, en supprimant le pastillage « N1 ».

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Il s'agit également de rectifier le règlement de la zone Ui et mettre à jour les emplacements réservés.

#### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	<p><b>Le conseil départemental a transmis en aout 2019 à la commune et à la CCVD, la carte des ENS. Des ENS potentiels sont présents à Cliousclat sur deux cours d'eau. La carte a été introduite au PLU dans le cadre de la révision</b></p>
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		X	<p>Cliousclat est concernée par trois zones humides : «Zones fontinales de Lambre», «Zones fontinales de Mouillon», «Ruisseau de Lambre »</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		X	
Complétez si nécessaire			

#### 4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCOT, PNR ...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p>LE SCOT Vallée de la Drôme qui est en cours d'élaboration contient dans l'état initial de l'environnement une analyse des continuités écologiques.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>			<p>Ruisseau de Lambre et du Mouillon à préserver</p> <p>Espaces perméables liés aux milieux aquatiques des ruisseaux de Lambre et du Mouillon</p> <p>Obstacles à l'écoulement des eaux sur le Lambre</p>

<b>4.4 Continuités écologiques</b>			
		Zone de conflit RN7	
		Espaces de perméabilité forte et moyenne	
<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>	X		Le site de la Poterie est un monument historique inscrit par arrêté du 18/11/1997
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage ... ?		X	
Complétez si nécessaire			

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?			
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Les ressources actuelles permettront l'alimentation en eau potable de la population. Le projet de révision allégée est sans impact sur la ressource en eau
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	X		La station d'épuration de Cliausclat est conforme en équipement et en performance.  Le projet de révision allégée est sans impact sur le système d'assainissement des eaux usées
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales		X	

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
sur votre territoire?			
Complétez si nécessaire			
<b>4.7 Sols et sous-sol</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>	X		Station-service - route nationale 7 Décharge d'ordures ménagères lieu-dit "Le Serre Long"
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

<b>4.8 Risques et nuisances</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?	X		La RN7 est classée à « grande circulation » (marge de recul de 75m de part et d'autres)
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		La RN7 est classée « voie bruyante » (largeur affectée par le bruit : 100m)
Complétez si nécessaire			

<b>4.9 Air, énergie, climat</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Il y a la ligne 30 qui passe sur la RN7
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	Délibération prise par la CCVD pour l'élaboration d'une PCAET
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

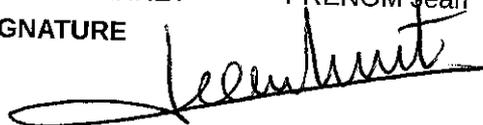
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 18/10/2019

Lieu : EURRE

NOM SERRET      PRENOM Jean  
SIGNATURE



## ANNEXE 1

## Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Communauté de communes du Val de Drôme Stéphanie CAO : Chargée de mission – Service Urbanisme
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Ecosite du Val de Drôme 96, ronde des Alisiers 26400 EURRE Tel : 04.75.25.43.82